



Fillière est née officiellement le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9686 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

La commune de FILLIÈRE recherche plusieurs

animateurs et animatrices enfance jeunesse : postes permanents + postes à l'année avec divers temps de travail

Date prévue pour la prise de fonctions : 31 août 2022

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadres d'emplois : adjoint d'animation (tous grades)

Sous la responsabilité de la coordonnatrice et de la directrice du site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (**temps de restauration scolaire + accueil matin/soir**) et, selon les postes, extrascolaires (**accueil de loisirs**).

Missions (selon les postes)

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire
- ✓ procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants

2. Animer et encadrer les temps d'accueil périscolaires (matin et/ou soir) :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants
- ✓ proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

3. Animer et encadrer en accueil de loisirs :

- ✓ proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

Avantages :

- ✓ recrutement par contrat à durée déterminée pour l'année scolaire (sauf si fonctionnaire)
- ✓ possibilité de **pérennisation** par un autre contrat ou par une mise en stage (=statut fonctionnaire)
- ✓ **formation BAFA prise en charge** sur le temps de travail, selon conditions et motivation

Profil recherché

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- ✓ **dynamique et motivé.e, vous appréciez l'animation avec le public 3-11 ans**
- ✓ vous êtes **titulaire du concours** d'adjoint d'animation ou, à défaut, du **BAFA (souhaité)**
- ✓ vous disposez d'une expérience réussie dans l'animation auprès du jeune public (souhaitée)
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des enfants / jeunes accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions
- ✓ permis B (souhaité)

Temps de travail , lieu d'affectation et horaires

- ✓ temps de travail annualisé = rémunération lissée sur 12 mois (même rémunération chaque mois)
- ✓ le temps annualisé rémunéré est affiché ci-dessous

Postes disponibles pour cette année scolaire 2022-2023 :

- ✓ **site d'AVIERNOZ :**
 - temps de travail 35/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 5 semaines de vacances scolaires)
 - temps de travail 5,61/35^e (midi)
- ✓ **site d'ÉVIREs :**
 - temps de travail 25,17/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 7 semaines de vacances)
- ✓ **site des OLLIÈRES :**
 - temps de travail 25,17/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 7 semaines de vacances)
- ✓ **site de THORENS-GLIÈRES :**
 - temps de travail 15,68/35^e (ATSEM le matin)
 - temps de travail 5,61/35^e (midi)
 - temps de travail 12,84/35^e (midi et soir)
 - temps de travail 35/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 5 semaines de vacances)
- ✓ **site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE :**
 - temps de travail 14,35/35^e (midi et soir)
 - temps de travail 35/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 5 semaines de vacances)
 - temps de travail 35/35^e (matin, midi, soir, mercredi et 7 semaines de vacances)

Les temps de travail indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications mineures en fonction notamment de la répartition des enfants dans les classes.

Rémunération

Régime indemnitaire (prime mensuelle fixe + prime annuelle variable) + action sociale via le CNAS (www.cnas.fr) + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

Modalités de recrutement

Pour les postes permanents, recrutement fonctionnaire (adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e de concours ou, à défaut, contractuel.le de droit public. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article L332-14.

À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable du pôle enfance jeunesse, M. MAURICETTE au 07.60.57.75.71 ou la gestionnaire ressources humaines, à : rh@commune-filliere.fr

Transmettre votre candidature complète (CV+lettre de motivation) à **Monsieur le Maire de Fillière, par courriel à rh@commune-filliere.fr (fichier pdf)**, ou à défaut par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.
Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV
et une lettre de motivation).*